

SÉANCE RÉGULIÈRE (5 février 2024)

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 5 février 2024 à 20 h 00 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Denis Gosselin
Siège #3 - Isabelle Paquet
Siège #4 - Christian Lessard
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Michel Veilleux

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Win Le Phan

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire, Alain Veilleux. François Roberge, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

017-02-2024

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance régulière du 15 janvier 2024**
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 4.1 - Acceptation des comptes**
 - 4.2 - Permis de janvier 2024**
 - 4.3 - Suivi mensuel du budget**
 - 4.4 - Dépôt et adoption des états financiers modifiés du Syndicat des propriétaires Espace NDDP pour l'exercice financier se terminant le 31 mai 2023**
 - 4.5 - Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2022**
 - 4.6 - Demande de don et commandite - Camping La Roche D'Or**
 - 4.7 - Demande d'aide financière - Madame Colette Poulin**
- 5 - CORRESPONDANCE**
 - 5.1 - Bordereau des correspondances**
- 6 - LÉGISLATION**
- 7 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**
 - 8.1 - Étude préliminaire de traitement des eaux usées - offre de services professionnels - Annulation 010-01-2024**
 - 8.2 - Réfection de l'usine d'épuration - Correspondance avec les ministères impliqués**
- 9 - QUESTIONS DIVERSES**
 - 9.1 - Renouvellement contrat FQM assurances**
 - 9.2 - Politique de développement du territoire: autorisation de dépôt d'un projet à la MRC de Beauce-Sartigan**
 - 9.3 - Vision d'aménagement des espaces publics - octroi d'un contrat**
 - 9.4 - Embauche d'un surveillant pour la patinoire**
 - 9.5 - Nomination au comité de santé et sécurité au travail**
 - 9.6 - Ados en cavale été 2024**
 - 9.7 - Journée nationale de promotion de la santé mentale positive**
 - 9.8 - Décès de M. André Longchamps - Maire de Saint-Éphrem-de-Beauce**

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

018-02-2024

3.1 - Séance régulière du 15 janvier 2024

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 15 janvier dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2024 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

019-02-2024

4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Isabelle Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à janvier 2024 totalisant 69 835,68 \$ (Folio 350188) et 31 949,68 \$ pour les salaires nets soit acceptée.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 15153 à # 15192 inclusivement, par prélèvement bancaire # 284 à # 285 inclusivement ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. Le greffier-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.2 - Permis de janvier 2024

Le directeur général fait la lecture de la liste des permis de construction et rénovation, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de janvier 2024 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.3 - Suivi mensuel du budget

Le greffier-trésorier présente le suivi du budget au 31 janvier 2024, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

020-02-2024

4.4 - Dépôt et adoption des états financiers modifiés du Syndicat des propriétaires Espace NDDP pour l'exercice financier se terminant le 31 mai 2023

Le greffier-trésorier dépose les états financiers modifiés du Syndicat des propriétaires Espace NDDP pour l'exercice terminé les 31 mai 2023 aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance. Ces états modifiés viennent corriger ceux adoptés par la résolution 183-11-2023.

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter les états financiers modifiés du Syndicat des propriétaires Espace NDDP pour l'exercice financier se terminant le 31 mai 2023;

De maintenir le paiement de montants mensuels estimés à 1000 \$ pour les frais communs et 120 \$ pour le fonds de prévoyance à compter du 1er juin 2023.

4.5 - Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2022

Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2022 préparé par M. Hugues Poulin, opérateur à l'eau potable, dans le cadre du Bilan 2020 de la

Stratégie notredamoise d'économie d'eau potable et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

021-02-2024

4.6 - Demande de don et commandite - Camping La Roche D'Or

ATTENDU que le comité des loisirs du Camping La Roche d'Or a sollicité la Municipalité pour le renouvellement des commanditaires - saison 2024;
ATTENDU que la Municipalité achète habituellement une publicité à paraître dans la brochure publicitaire annuelle du camping;
ATTENDU que cette publicité coûte 100 \$, plus les taxes;

Il est proposé par Denis Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter une publicité au coût de 100 \$, avant les taxes, dans la brochure publicitaire 2024 du camping La Roche d'Or.

022-02-2024

4.7 - Demande d'aide financière - Madame Colette Poulin

ATTENDU que madame Colette Poulin a sollicité la Municipalité pour une aide financière dans le cadre du lancement de son second livre;
ATTENDU que madame Poulin est résidente de Notre-Dame-des-Pins et prévoit tenir son activité de lancement au Centre communautaire le 16 mars 2024;

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prêter gratuitement la salle du centre communautaire à madame Colette Poulin pour la tenue de l'activité de lancement de son second livre le 16 mars 2024.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Dépôt de la liste des correspondances pour le mois de janvier 2024.

6 - LÉGISLATION

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 20 h 10. Après quelques interventions, la période de questions est fermée à 20 h 17.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

023-02-2024

8.1 - Étude préliminaire de traitement des eaux usées - offre de services professionnels - Annulation 010-01-2024

ATTENDU la résolution #010-01-2024;

ATTENDU le mandat similaire précédemment confié à Stantec par la résolution 231-10-2021;

Il est proposé par Denis Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abroger la résolution #010-01-2024.

024-02-2024

8.2 - Réfection de l'usine d'épuration - Correspondance avec les ministères impliqués

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins est en démarches depuis 2017 pour la réfection de l'usine d'épuration;

ATTENDU que la firme Stantec a déterminé, à la suite d'une étude approfondie, que la station d'épuration ne possède plus de capacité résiduelle, entraînant la limitation du développement économique de Notre-Dame-des-Pins;

ATTENDU que les équipements de traitement sont désuets, endommagés et non-performants qui occasionnent des coûts de réparation continue qui causent un stress financier non négligeable à la Municipalité;

ATTENDU que certains éléments critiques comme les biodisques pourraient cesser de fonctionner à tout moment, ce qui causerait la dérivation des eaux usées de la Municipalité directement dans le milieu récepteur;

ATTENDU que le simple passage du temps entraîne nécessairement une augmentation des coûts du projet liée à l'inflation;

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- Le dossier de réfection de la station d'épuration de la municipalité soit traité le plus rapidement possible afin de garantir la pérennité de notre environnement, de protéger la santé publique, de respecter les normes réglementaires en vigueur et de lever les obstacles au développement économique de Notre-Dame-des-Pins.
- Des copies de la présente résolution soient transmises au MELCCFP, au MAMH ainsi qu'au député de Beauce-Sud, M. Samuel Poulin.

9 - QUESTIONS DIVERSES

025-02-2024

9.1 - Renouvellement contrat FQM assurances

ATTENDU que le renouvellement de l'assurance avec FQM Assurances arrive à échéance le 26-02-2024;

Il est proposé par Isabelle Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE renouveler l'assurance de la Municipalité auprès de FQM Assurances pour la période du 26-02-2024 au 26-02-2025 au coût de 29 233 \$, avant les taxes; DE renouveler l'assurance accident des bénévoles auprès de FQM Assurances pour la période du 26-02-2024 au 26-02-2025 au coût de 250 \$, avant les taxes.

026-02-2024

9.2 - Politique de développement du territoire: autorisation de dépôt d'un projet à la MRC de Beauce-Sartigan

ATTENDU que le conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins désire réaliser le projet Plan d'aménagement des espaces publics pour maximiser la réalisation des actions MADA/Famille ;

ATTENDU que le conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins souhaite déposer une demande financière à la MRC de Beauce-Sartigan pour un montant de 8 000 \$ dans le cadre de la politique de développement du territoire 2020-2025;

ATTENDU que le coût total de ce projet est évalué à 10 000 \$ et que la municipalité et ses partenaires prévoient fournir 2 000 \$ soit 20%;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'approuver la demande de subvention telle que présentée;

De nommer Sonya Levesque comme responsable du projet et signataire tout document officiel avec la MRC de Beauce-Sartigan ;

De s'engager à fournir un montant minimal de 2 000 \$ pour financer la réalisation de ce projet.

027-02-2024

9.3 - Vision d'aménagement des espaces publics - octroi d'un contrat

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins souhaite s'engager dans une démarche de planification afin de se doter d'une vision et d'une

stratégie à long terme en ce qui a trait à l'aménagement des espaces publics sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité souhaite établir une stratégie à long terme d'aménagement des espaces publics, basé sur les principes d'aménagement d'une collectivité viable et de vieillissement actif et cohérentes avec notre statut de municipalité amie des aîné.es (MADA);

ATTENDU la proposition reçue de l'organisme Vivre en Ville pour l'élaboration d'une ossature de vision d'aménagement du réseau d'espaces publics et d'un plan sommaire d'aménagement des terrains disponibles;

ATTENDU que cette démarche cadre dans les critères de la Politique de développement du territoire (PDT) de la MRC de Beauce-Sartigan et peut être subventionnée à la hauteur de 80%;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité procède à l'octroi à l'organisme Vivre en Ville, conditionnellement à l'acceptation du projet déposé à la MRC de Beauce-Sartigan dans le cadre de la Politique de développement du territoire, du contrat pour l'élaboration d'une ossature de vision d'aménagement du réseau d'espaces publics et d'un plan sommaire d'aménagement des terrains disponibles au coût 10 000 \$.

028-02-2024

9.4 - Embauche d'un surveillant pour la patinoire

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un étudiant afin d'effectuer l'entretien et la surveillance de la patinoire pour la saison hivernale;

ATTENDU qu'une offre d'emploi a été publiée afin de combler le poste;

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE confirmer l'embauche de M. Logan Fortin pour l'entretien et la surveillance de la patinoire pour la saison 2023-2024, selon les conditions salariales en vigueur pour ce poste;

DE mandater la responsable aux loisirs, Mme Sonya Levesque, afin de signer le contrat de travail de M. Fortin pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

029-02-2024

9.5 - Nomination au comité de santé et sécurité au travail

ATTENDU que la municipalité doit compter un comité de santé et sécurité au travail;

ATTENDU que la municipalité doit actualiser la formation du comité suite à des mouvements de personnel;

Il est proposé par Denis Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Jérôme Pomerleau, directeur des travaux publics, en remplacement de monsieur Nicolas Veilleux.

030-02-2024

9.6 - Ados en cavale été 2024

ATTENDU que le projet Ados en cavale de la Maison des jeunes de Beauce-Sartigan est de retour à l'été 2024;

ATTENDU que ce projet s'adresse aux jeunes de 12 à 17 ans provenant de l'ensemble des municipalités rurales de la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU que le conseil municipal avait pris, en 2017, la résolution no. 045-02-2017 confirmant la participation financière de la Municipalité pour l'année 2017 et les suivantes;

ATTENDU que la Maison des jeunes demande à la Municipalité de confirmer

son intérêt à poursuivre sa contribution de 50 \$ par jeune de la Municipalité participant à ce projet;

Il est proposé par Isabelle Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité confirme sa participation financière au projet Ados en cavale de la Maison des jeunes de Beauce-Sartigan.

031-02-2024

9.7 - Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

ATTENDU que le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

ATTENDU que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble;

ATTENDU que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;

ATTENDU que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

ATTENDU qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

En conséquence, Il est proposé par Isabelle Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins lors de sa séance du 5 février 2024 proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble.

032-02-2024

9.8 - Décès de M. André Longchamps - Maire de Saint-Éphrem-de-Beauce

ATTENDU le décès de M. André Longchamps, maire de Saint-Éphrem-de-Beauce;

ATTENDU la longue implication municipale de M. André Longchamps;

Il est proposé par M. Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une lettre de sympathies soit transmise à la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce ainsi qu'à la famille de monsieur Longchamps.

033-02-2024

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 26.

Alain Veilleux
Maire

François Roberge
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Alain Veilleux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alain Veilleux
Maire